

Sommaire d'Évaluation

Par C.A.C. International

Janvier 2006



1. CONTEXTE DU PROJET

Le décrochage scolaire est un problème de plus en plus préoccupant dans la plupart des pays industrialisés. Au Québec, on remarque que 41 % des garçons abandonnent leurs études avant la fin du secondaire, contre 26 % pour les filles. (Baril, 2003).

En 1999, le YMCA de Montréal, Centre Communautaire du Parc (YMCA du Parc) fut saisi de l'ampleur du phénomène de l'abandon scolaire et des multiples facteurs de risque de décrochage présents parmi les jeunes des communautés desservies par ses services. Le programme Alternative Suspension a été lancé comme initiative expérimentale au dernier trimestre de l'année scolaire 1998-1999. Au cours des trois années scolaires suivantes, le programme a évolué à travers les phases de projet pilote, d'expansion et de consolidation. Un financement triennal (2002-2005) provenant du Fonds d'investissement en prévention du crime (FIPC) du Centre national de prévention du crime (CNPC), les contributions financières d'autres bailleurs et un engagement significatif de la part du YMCA du Parc pour les contributions en nature, ont permis une expansion significative au programme Alternative Suspension en 2002-2003.

Dans six points de service (dont quatre dans les établissements du réseau des YMCA du Grand Montréal), de jeunes professionnels (intervenants) ont fourni un encadrement personnalisé aux jeunes en suspension scolaire référés par les écoles participantes pour des périodes allant de trois à cinq jours. Durant les trois ans d'opération sous financement du CNPC, le programme a accueilli plus que 1400 jeunes référés d'une soixantaine d'écoles participantes, elles-mêmes appartenant à quatre commissions scolaires sur l'île de Montréal.

Plus de 75 % des écoles visées par le programme possèdent un indice de défavorisation très élevé, dont les populations sont caractérisées par un bas niveau de scolarité, une forte proportion de familles monoparentales et un pourcentage élevé de personnes à faible revenu. Certains des quartiers desservis ont une proportion d'immigrants et de minorités visibles très élevées.

2. RÉSULTATS, EFFETS PRÉVUS ET INDICATEURS

Le but du programme Alternative Suspension est de réduire le taux de suspension scolaire (particulièrement des suspensions répétitives) au sein des écoles participantes. Outre le taux de suspension, les indicateurs identifiés furent le rendement scolaire des jeunes référés et l'appréciation des professionnels d'école de la pertinence et de la complémentarité du programme parmi d'autres efforts entrepris pour réduire le décrochage.

Les objectifs du programme sont de favoriser l'intégration des jeunes à la vie scolaire et d'encourager les écoles à adopter une approche éducative par rapport aux suspensions. À son terme, le programme comptait produire les effets mesurables suivants :

- Chez les jeunes référés, une persévérance accrue dans leurs parcours scolaires démontrée par leur taux de réussite ainsi que leur perception, celles des professionnels d'école et des parents quant à leur changement d'attitude et de comportement conséquemment à leur séjour au programme;
- L'adoption par les écoles participantes d'une approche éducative vis-à-vis de la suspension comme il a été démontré par les changements durables de politique et de processus de gestion de la suspension;
- Une implication accrue des parents dans l'éducation de leurs enfants.
- Au niveau des résultats immédiats des processus de mise en oeuvre, le programme a visé les éléments suivants :
- Six points de service opérationnels donnant des services selon les lignes directrices associées au cycle d'intervention du modèle conceptuel, avec la participation d'un nombre ciblé d'écoles qui réfèrent des jeunes en difficulté de comportement en fonction de la capacité d'accueil du programme;
- Des relations efficaces entre les professionnels d'école, les professionnels du programme et les parents des jeunes référés;
- Une prise de conscience et d'apprentissages de la part des jeunes qui vivent une expérience constructive et profitable pendant leur séjour au point de service ;
- Une implication accrue des jeunes dans des activités de leur communauté exprimée par leur participation au sein d'organismes du milieu.

3. CONSTATS EN MATIÈRE DE PROCESSUS ET D'EFFETS

Le programme a produit les principaux résultats immédiats escomptés. La quasi-totalité des jeunes (96,6%) se disent tout à fait satisfaits, ou satisfaits de la relation qu'ils ont développée avec l'intervenant du programme. Les intervenants ont réussi à bâtir des relations de confiance avec les professionnels d'école et les parents. Près des trois-quarts des jeunes référés au programme disent avoir appris sur l'importance du respect de l'école et son personnel, pris conscience de leurs problèmes de comportement, développé des habilités qui peuvent leur servir pour mieux s'intégrer à l'école et fait leurs travaux scolaires. C'est principalement par le biais des programmes offerts au sein des YMCA abritant les points de service du programme, que les jeunes s'impliquent davantage dans les activités des organismes du milieu.

Au niveau des effets du programme en termes d'adaptation productive des jeunes au milieu scolaire, le programme a provoqué des changements d'attitude et de comportement au moins à court terme pour 85% des jeunes référés, et des effets à moyen terme pour la moitié de ces jeunes. Ces changements sont très variables en fonction i) de la politique d'utilisation du programme par les écoles et ii) du profil du jeune référé. Les résultats sont plus probants dans les écoles qui ont utilisé le programme plus tôt dans l'intervention auprès des jeunes en difficulté, souvent à titre « préventif ». Toutefois, la pertinence du programme parmi les options de discipline est reconnue par toutes les écoles participantes nonobstant la politique de son utilisation et les ressources psychopédagogiques et disciplinaires dont l'école dispose. En termes de profil de jeune auprès duquel le programme a donné les résultats les plus importants, notons que près de 60% des jeunes avec des problèmes mineurs ont connu des changements de moyenne et de longue durée, contre 22% pour les jeunes en situation plus graves. On conclut que le programme est mieux adapté – en raison de sa courte durée, des

qualités et des capacités des intervenants et de ses ressources – aux jeunes qui sont en début de difficultés d'intégration, avec les attitudes et les comportements moins ancrés.

L'évaluation n'a pas pu démontrer une diminution des suspensions au sein des écoles participantes. En fait, le nombre de suspensions dans une même école semble varier d'une année à l'autre en fonction du climat de l'école, de l'approche à la suspension pratiquée et des caractéristiques propres à chaque cohorte de jeunes. L'utilisation faite du programme peut influencer la probabilité de suspensions ultérieures. Finalement, les données sur la suspension sont souvent partielles et difficiles d'accès. Toutefois, au sein des cohortes de jeunes référés au programme, le taux de récurrence en suspension n'a été que de 22% pour les jeunes démontrant des changements de longue durée, mais de 80% pour les jeunes ne démontrant aucun changement.

Les cohortes de 2003-2004 et de 2004-2005 ont connu des taux de décrochage (expulsions et abandons combinés) de 10% et 13% respectivement. En comparaison, la Commission scolaire de Montréal connaît des taux de décrochage de 5% en secondaire 1, de 7% en secondaire 2 et 7% en secondaire 3 pour l'ensemble des jeunes de ses écoles (d'où viennent 90% des jeunes référés au programme).

La concrétisation d'une relation de partenariat entre un organisme communautaire et les systèmes scolaires constitue une grande réussite du programme. En effet, le programme est considéré par l'ensemble des écoles participantes comme une extension du service éducatif qu'elles offrent à la population étudiante.

L'ensemble des analyses de processus et de résultats permet de dégager des propositions quant aux meilleures pratiques d'un modèle susceptible de produire les résultats escomptés d'une intervention qui offre une alternative éducative à la suspension traditionnelle. En voici les principaux éléments.

- L'organisme hôte doit avoir une mission organisationnelle cohérente avec un mandat d'encadrement/programmation jeunesse multidimensionnel (éducatif, culturel, sportif et professionnel). Le programme s'intègre dans la programmation normale de l'organisme hôte et est appuyé par la direction centrale.
- L'approche à préconiser est celle de l'écoute active basée sur le non-jugement, renforcée par une aide psychopédagogique. Les principales activités sont constituées de discussions de groupe et d'ateliers éducatifs sur des sujets appropriés (comme la résolution de problèmes, de conflits, la gestion de l'agressivité, du stress), ainsi que de l'aide aux devoirs et à la poursuite du programme scolaire dans les matières de base. L'établissement d'une relation de confiance entre le jeune et l'intervenant du programme est un facteur clé du succès de l'intervention. Les personnes qui interviennent directement auprès des élèves sont sélectionnées en priorité en fonction de leur capacité à établir facilement une relation de confiance avec les jeunes de groupe d'âge ciblé.
- Afin d'assurer une flexibilité saine et une utilité maximale du programme, l'école participante doit déterminer le profil des jeunes à référer au programme. Toutefois, son utilisation comme mesure préventive auprès des jeunes qui ne démontrent pas encore de problèmes de comportement trop ancrés semble donner des résultats plus marquants et plus durables. Un séjour de trois à cinq jours est indiqué comme norme. Sauf exception, le nombre de

jeunes desservis en même temps à un point de service doit être fixé à six (l'idéal serait quatre ou cinq).

- L'achalandage au point de service doit être contrôlé afin de permettre à l'intervenant d'effectuer l'ensemble des activités préconisées dans le modèle d'intervention avec une attention particulière au suivi du jeune après sa réintégration à l'école.
- Les écoles et les intervenants doivent fournir des efforts systématiques afin de stimuler la participation des parents à la gestion de la suspension, au séjour au point de service et à la réintégration du jeune à l'école.

4. LEÇONS APPRISSES

Une approche évaluative basée sur une théorie de changement est essentiellement descriptive: elle cherche à rendre compréhensible une intervention non standardisée mise en oeuvre dans des contextes fort différents, de causes à effet entre les activités et les résultats. L'établissement de la crédibilité de l'évaluation est donc un défi majeur. Sa méthodologie devrait permettre la contre-validation de données par le biais de la triangulation. Les analyses doivent progressivement tracer la frontière entre les démonstrations et les hypothèses, délimitant ainsi les zones où la plausibilité des conclusions est en jeu.

Un contact direct auprès des écoles de la part de l'équipe de coordination en début de la mise en oeuvre du programme s'avère efficace pour implanter rapidement un programme au sein des écoles intéressées et le mettre en oeuvre dans les plus brefs délais. Toutefois, l'équipe de coordination doit établir de bonnes relations avec les commissions scolaires auxquelles sont affiliées les écoles participantes afin de développer les relations et la crédibilité nécessaires pour assurer la pérennité du programme.

Puisque la demande pour un service éducatif comme alternative à la suspension risque d'être très élevée, les promoteurs ne peuvent l'offrir qu'à un nombre limité d'écoles sélectionnées selon des critères clairement articulés. Ceci afin d'éviter une trop grande pression sur ses ressources, ce qui risquerait de remettre en cause, à la fois la qualité des services offerts aux élèves et l'élaboration de liens de confiance entre les intervenants et les professionnels d'école. La première responsabilité d'un tel programme est d'offrir un service de qualité auprès de jeunes qui peuvent en tirer profit plutôt que de répondre à toutes les demandes d'un trop grand nombre d'écoles.

Au fur et à mesure qu'ils expérimentent le programme, les professionnels d'école peuvent mieux cibler les jeunes à référer au service. Les intervenants et la coordination du programme doivent inciter et appuyer cette démarche par des conseils et une rétroaction sur leurs interventions auprès des jeunes. Le dialogue ainsi créé augmentera l'efficacité du processus et l'ampleur des résultats.

Le suivi des jeunes après leur réintégration à l'école est un des éléments les plus importants d'une intervention personnalisée basée sur la création d'un lien de confiance. La poursuite de cette relation par une visite en milieu scolaire de l'intervenant peut donner confiance au jeune et lui apporter l'aide nécessaire au maintien de ses engagements. En effet, le suivi agit sur un facteur de risque reconnu, à savoir la corrélation entre les problèmes de comportement chez le jeune et le manque d'adultes significatifs dans sa vie.

5. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Dans la plupart des écoles secondaires la suspension scolaire est utilisée comme mesure extrême en réponse aux sérieux problèmes de comportement et appliquée dans le cas d'actions qui dérangent sérieusement l'ambiance d'apprentissage, qui mettent en danger les autres élèves, endommagent la propriété de l'école ou qui montrent un manque de respect pour l'école et le personnel scolaire. Or, les écrits sur la suspension soulignent l'effet ambigu des suspensions pour prévenir le décrochage scolaire et la délinquance. En effet, cette méthode drastique peut s'avérer inefficace, voire carrément contre-productive, lorsque l'élève ne change pas ses comportements, les accentue ou tout simplement décroche de l'école avant son expulsion. Plusieurs remettent en question l'utilité de la suspension et cherchent à trouver des solutions de rechange plus efficaces et plus acceptables sur le plan éducatif. En effet, plusieurs intervenants émettent l'hypothèse que l'élève suspendu est un jeune à risque qui a besoin de soutien et d'une intervention pointue pour prévenir l'enracinement plus profond de ses problèmes scolaires et comportementaux. Le moment de la suspension offre une occasion importante de prévenir ces comportements alors qu'ils sont encore embryonnaires. (Billings et Enger, 1995)

Depuis plusieurs années, les études soulignent l'importance d'une nouvelle conception des mesures de discipline qui vise à développer les capacités des jeunes en mettant un accent sur l'apprentissage et la réinsertion scolaire. (Sautner, 2001; National Association of School Psychologists, 2002; MacDonald, 1999). Des écoles à travers l'Amérique du Nord mettent en place des programmes de suspension alternatifs qui s'appuient sur une approche «apprentissage», avec des résultats encourageants. (Trottier et Jones, 1998 ; Gootman, 1996 ; Royer, Bitauveau et Verville, 1996; Novell, 1994). Malgré le peu de recherche sur le sujet, divers intervenants soulignent le potentiel important des programmes de suspension dans les centres d'apprentissage à l'extérieur de l'école. (Woods, 1995 ; Raebeck, 1993 ; Opuni, 1990-91).